



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre

Le Seize Décembre à 19 heures 00

Le Conseil Municipal

légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique
sous la présidence de

Monsieur **de CHABANNES Jacques, Maire**

Étaient présents :

**M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS.
M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. Mme SAVEY. M. FERBOS.
Mme AUBIN. M. ROUSSILHE. Mme COLLANGE. M. BODIN.
Mme JEUNE. M. TALABARD. Mme MINARD de CHABANNES.
Mme PÉRICHON. M. BOUTONNAT. Mme MOUILLÈRE.**

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- **M. GANTHER, pouvoir à M. ROUSSILHE,**
- **Mme VAZ.**

Absents :

- **M. HUSSON.**
- **M. MARTIN.**

Madame Émilie MOUILLÈRE a été élue Secrétaire.

DATE DE
CONVOCATION
12 DÉCEMBRE 2024

DATE D'AFFICHAGE
12 DÉCEMBRE 2024

NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE : **21**
PRESENTS : **17**
VOTANTS : **18**

OBJET :
APPROBATION DU
BUDGET PRIMITIF
2025 – BUDGET
RESEAU DE
CHALEUR.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les propositions d'inscriptions budgétaires pour
l'année 2025 présentées par Monsieur le Maire pour le budget
Commune de Lapalisse,

Sur avis favorable de la Commission des Finances réunie
le Mardi 03 Décembre 2024,

Sur avis favorable du Conseil d'Exploitation de la régie qui
est le Conseil Municipal réuni ce jour,

Sur les conseils de notre Conseillère aux Décideurs
Locaux,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le budget primitif pour l'exercice 2025 qui
s'équilibre en dépenses et en recettes, de la façon suivante :

-en section de fonctionnement : 20 000 €

- d'approuver le budget primitif pour l'exercice 2025 qui se présente de la façon suivante :

- en section d'investissement : dépenses : 1 202 000 €

- en section d'investissement : recettes : 1 452 000 €

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Jacques de CHABANNES,
Maire de LAPALISSE

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de VICHY, le 30 JAN. 2025

Le Maire,

Publié ou Notifié

le : 17 DEC. 2024

Accusé de réception de la télétransmission

le :

